



XII TWELFTH CONFERENCE
OF DEFENSE MINISTERS
OF THE AMERICAS

PORT OF SPAIN, TRINIDAD AND TOBAGO, OCTOBER 10-12 2016

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE TRAVAIL III

AXE THEMATIQUE III :

Politique de coopération en matière de sécurité et de défense continentales : à commencer par une aide humanitaire d'urgence renforcée

Modérateur (Mexique) : Major Général Víctor Hugo Aguirre Serna

Rapporteur (Chili) : M. Rodolfo Gonzalez

Participants

Ce groupe comprenait des délégués d'Argentine, de la Barbade, du Belize, de Bolivie, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de la République Dominicaine, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, du Pérou, de Ste Lucie, de Trinité-et-Tobago, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Uruguay et du Venezuela.

Présentations

Les Etats membres suivants ont effectués des présentations :

- Chili (vers un Système interaméricain pour la coopération de défense lors de désastres et catastrophes).
- Bolivie (Développement d'un système de gestion du risque de désastres pour la région).
- Mexique (Etude de cas sur le Mexique sur (i) mise à disposition d'aide à la population civile lors de désastres (ii) mise à disposition d'aide humanitaire à l'étranger).
- République Dominicaine (Coopération à la suite de désastres- Réponses régionales)

Les institutions d'observateurs suivantes ont aussi effectué des présentations :

- Comité international de la Croix rouge CICR (Le rôle du CICR dans les opérations d'aide humanitaire).
- L'Organisation interaméricaine de défense (OID) (Mécanismes de réaction aux catastrophes dans le système interaméricain).

Points clés ayant été abordés

1. Besoin de stratégies efficaces pour le déploiement de l'armée dans l'assistance humanitaire d'urgence ; et l'importance d'avoir un mécanisme de réponse coordonné dans un environnement d'urgence complexe.
2. En réponse à la proposition de l'établissement d'un groupe de travail ad hoc afin de faciliter le dialogue sur le développement d'un cadre pour une politique de coopération de défense et de sécurité continentale, à commencer par une concentration sur l'Aide humanitaire d'urgence, des membres de la commission de travail se sont demandés sous quel mandat ce groupe serait établi.
3. Des membres de la commission de travail ont reconnu l'importance d'utiliser les réseaux bilatéraux, sous régionaux et continentaux existants pour développer un mécanisme de coopération continentale en réaction aux catastrophes.

Conclusions

1. Le respect de la souveraineté devrait être une considération majeure dans le développement de toute politique ou mécanisme de coopération /coordination.
2. Etant donné le large soutien pour la proposition de l'établissement d'un groupe de travail ad hoc par les membres de la Commission de travail III, afin de faciliter le dialogue sur le développement d'un cadre pour une Politique de coopération de défense et de sécurité continentale, à commencer par un intérêt particulier pour l'Aide humanitaire d'urgence, la proposition devrait être présentée à l'Assemblée Générale.
3. Les membres de la commission de travail ont suggéré que les remarques suivantes soient incluses pour considération par le groupe de travail ad hoc :
 - Des mécanismes pour promouvoir la transparence financière pour les pays donateurs
 - Des protocoles opérationnels dans la prestation d'aide
 - La promotion de coopération civile-militaire dans la réaction aux catastrophes
 - Exercices de simulation
 - Représentation des 4 zones géographiques du continent dans le Cadre de travail opérationnel continental
 - Incorporation des conférences spécialisées et l'OID et d'autres institutions compétentes dans le mécanisme de coordination
 - Révision des études de cas des pays et expériences sur le continent (Chili, Equateur et Haïti)
4. L'importance de la formation à la réponse aux catastrophes a été reconnue. A cet égard, les Etats membres ont fait bon accueil à la proposition du Mexique de fournir une formation dans ce domaine.

Recommandations

Les paragraphes suivants du projet de Déclaration de Port d'Espagne (Rev 2) ayant été identifiés comme pertinents à l'Axe thématique II, ont été pris en considération et des amendements suggérés (comme surlignés en rouge) ont été effectués en accord avec les discussions tenues lors de la réunion de la Commission de travail.

Paragraphe opérationnel 6- chapeau (paragraphe inchangé)

Leur adoption des recommandations du Groupe de travail ad hoc sur la Recherche et le Sauvetage créé conformément à l'Article 7 de la Déclaration d'Arequipa, qui sont énoncées ci-dessous :

Paragraphe opérationnel 6 ii.

Pousser à la mise en place ~~Mettre en œuvre les de façon urgente~~ des mesures adoptées par les États membres de la CMDA dans la Résolution AG/RES. 2750 (XLII-O/12) de l'Assemblée générale de l'OEA – Mécanismes existants en matière de Prévention des Catastrophes, d'Intervention et d'Aide humanitaire entre les États membres – notamment lorsque ces mesures renforcent le niveau de coopération ~~en matière de SRS dans la région~~, et promouvoir des actions spécifiques destinées à préserver la vie et à apporter une aide humanitaire en cas d'accident et de catastrophe maritimes et terrestres au sein des Amériques ;

Paragraphe opérationnel 14 (paragraphe inchangé)

Leur engagement à renforcer les mécanismes pour la fourniture d'aide humanitaire d'urgence, ~~en~~ mettant l'accent sur la collaboration civile et militaire pour l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe (directives d'Oslo), conformément aux principes ~~de respect~~ de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ~~au~~ droit humanitaire international et à la législation nationale ;

Paragraphe opérationnel 16

Leur accord ~~pour créer~~ sur la création d'un groupe de travail ad hoc, conformément à l'article 45 du Règlement de la CMDA, pour faciliter le dialogue sur le développement d'un cadre ~~de~~ pour une politique de coopération en matière de défense et de sécurité continentales ~~en mettant l'accent dans un premier temps~~ tout particulièrement l'accent sur la prévention et la gestion du risque intégré commençant avec l'assistance humanitaire d'urgence ; ce groupe analysera les propositions mises en avant par le Chili en ce qui concerne l'établissement éventuel d'un système de coopération militaire interaméricain en matière de Défense pour les désastres et catastrophes ; de la même façon la proposition des Etats unis du Mexique d'offrir une formation dans le domaine de la protection civile, les protocoles d'actions et les leçons retenues pendant les opérations d'aide humanitaire récentes effectuées sur le continent, les activités et les accords existants sur le sujet dans les nombreux forums de l'OEA et d'autres mécanismes existants sur le continent, qui seraient menés par le pays hôte du XIIIe CMDA, d'autres membres et institutions volontaires qui participent actuellement et les institutions compétentes. La première réunion se tiendra au cours

du premier semestre de 2017 ; et proposera son rapport pour le XIIIe CMDA qui se tiendra en 2018.

Paragraphe opérationnel 23 (paragraphe inchangé)

Leur soutien à la participation continue du secteur de la défense aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire des Nations unies, selon les besoins.

Liste de Signature

Major Général Víctor Hugo Aguirre Serna
Modérateur
MEXIQUE

M. Rodolfo Gonzalez
Rapporteur
CHILI